DANS UNE NOTE À SES ÉLUS LOCAUX

Le FFS explicite sa position de boycott

La position de boycott des sénatoriales adoptée par le FFS a été explicitée dans une note interne adressée aux élus locaux (APC, APW) de ce parti. Portant la signature de son premier secrétaire national, le document se veut être une feuille de route «pour lever toutes les équivoques».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - «Afin d'éviter les incompréhensions susceptibles d'induire en erreur nos élus, le parti recommande à l'ensemble des élus au niveau des Assemblées populaires communales (APC) et des Assemblées populaires de wilaya (APW) de ne pas participer à cette élection sénatoriale sous quelque forme que ce soit», lit-on dans le document. En d'autres termes, la position adoptée par le parti d'Aït Ahmed est basée sur le principe de «ne pas voter lors de cette élection, ne pas se porter candidat, ne voter en faveur d'aucun candidat et ne pas délivrer de procuration de vote».

Le FFS indique que la décision de boycott des élections sénatoriales du 29 décembre prochain a été prise à l'occasion de la tenue du conseil national du parti, réuni en session extraordinaire le 17 décembre 2009 à Ghardaïa. Selon le FFS, «ce renouvellement partiel du Sénat n'est qu'une procédure de renforcement du dispositif politique du pouvoir. Ignorant les préoccupations de la population, cette institution est devenue le lieu où se côtoient les réseaux clientélistes du pouvoir et les cercles maffieux d'intérêts». A ce titre, le FFS, explique son premier secrétaire, est resté «fidèle aux devoirs de vérité, de pédagogie et de lucidité». Et de souligner que «l'attitude de boycott de cette énième fourberie institutionnelle relève du courage, de la cohérence et de la rigueur politiques».

Photo : Samir Sid

A. B.

STATUTS PARTICULIERS DES CORPS COMMUNS

Zerhouni finalise sa mouture

La mouture finale portant finalisation des statuts particuliers des travailleurs des corps communs sera connue dans les prochains jours, a-t-on appris auprès du secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs des collectivités locales (UGTA). Une copie du document sera transmise aux représentants des travailleurs pour enrichissement.

Pour M. Amar Igoussimene, «la mouture du document élaborée par les services du département de l'Intérieur n'est pas définitive, puisque elle sera soumise à débat entre les deux parties (UGTA - Ministère) ». Elle aura lieu, ajoute-t-il, à l'occasion d'une rencontre que les deux parties auront à programmer, avant la mi-janvier prochain.

Ainsi, une fois cette ultime étape achevée, place aux négociations sur les régimes indemnitaires, dont le nombre dépasse les trois cents. «Nous entamons la dernière ligne droite. Le plus difficile est derrière nous», nous explique ce responsable syndical.

Il est à noter que sur les 53 avant-projets de statuts particuliers appelés à être finalisés avant le second semestre de l'année en cours, seule une trentaine ont été finalisés. Ils avaient été approuvés et publiés au Journal officiel. Deux ans après l'amorce de ce «gigantesque chantier» et, surtout, depuis l'approbation du nouveau statut général de la Fonction publique, certains ministères peinent à trouver un terrain d'entente avec le partenaire social. Selon des syndicalistes de l'UGTA, le blocage vient parfois de la Direction générale de la Fonction publique, qui s'attarde sur des détails très «pointus», notamment d'ordre technique.

Photo : Samir Sid

Il s'agit notamment des statuts des fonctionnaires représentant des entités professionnelles spécifiques.

Attendu par plus d'un demi-million de fonctionnaires, l'avant-projet de statut particulier du secteur de l'éducation a été parmi les premiers à être adopté par le gouvernement, et ce à deux jours de la dernière rentrée scolaire, suivi par celui de l'enseignement supérieur.

Toutefois, la principale question qui reste posée est celle de savoir pourquoi il faut attendre la finalisation de tous les statuts pour ouvrir un débat sur le régime indemnitaire, alors qu'il est spécifique à chaque secteur.

A. B.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Que dira le Cnes aujourd'hui ?

Le Conseil national économique et social (Cnes) formulera, aujourd'hui, son appréciation sur la conjoncture économique actuelle.

Elle sera déclinée en deux rapports : l'état économique et social de la nation durant 2008 et les perspectives de conjoncture pour 2009.

L'occasion ainsi de débattre, devant des représentants institutionnels et des experts, d'une situation marquée tant par la poursuite d'une certaine aisance financière, malgré la chute des revenus d'exportation d'hydrocarbures, que par des velléités étatistes de régulation économique et commerciale, au demeurant mal appréhendées.

FINANCEMENT PAR CRÉDIT DOCUMENTAIRE

Djoudi rencontre le patronat et des banquiers

Le ministre des Finances, Karim Djoudi, a rencontré, hier, des représentants du patronat et du secteur bancaire.

L'occasion, selon un communiqué du ministère des Finances, d'examiner les questions relatives au crédit documentaire et à l'accès des entreprises au financement bancaire.

Prévue par la réunion tripartite du début décembre, cette rencontre a fait le point sur «les mesures susceptibles d'être prises par les banques en vue de fluidifier, au profit des opérateurs nationaux productifs, le financement des importations de leurs intrants par le biais du crédit documentaire ainsi que celles visant l'amélioration des conditions d'accès des entreprises de production au financement bancaire».

Des mesures favorables aux entreprises productives qui seront explicitées à la fin du 1er trimestre 2010 par le comité conjoint qui devra être mis en place et regroupant des représentants du ministère des Finances, le patronat et la Centrale syndicale.

C. B.

STATUTS DES MUTUELLES

Le partenaire social exige son association

Après la décision prise, lors de la tripartite, d'installer des groupes de travail pour redéfinir les statuts des mutuelles, afin de les placer sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, ces dernières ont contesté la non-implication du partenaire social dans l'élaboration de ce projet.

Mehdi Mehenni – Alger (Le Soir) – Interrogé en marge d'un séminaire sur les lois et réglementations en vigueur régissant les mutuelles sociales, le vice-président du conseil d'administration de la Mutuelle générale de l'habitat et de l'urbanisme (MGHU), Saïd Bouguedouar, a clairement signifié que «la mutuelle est aux mutualistes, et ce, conformément à la loi 90-33». Ainsi, pour contrecarrer la décision prise lors de la tripartite d'installer des groupes de travail pour redéfinir les statuts des mutuelles, afin de les placer sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, une réunion qui a regroupé 32 mutuelles a été organisée le 6 décembre dernier.

Elle a abouti à l'élaboration d'un rapport, qui sera prochainement soumis au Premier ministre Ahmed Ouyahia, ainsi qu'à l'UGTA et au patronat.

Selon les précisions de Bouguedouar, ce rapport insiste sur l'implication de la partie sociale dans l'élaboration de ce nouveau projet et rappelle les lois régissant les mutuelles sociales.

Par ailleurs, le vice-président de la MGHU a insisté sur la nécessité de modifier certaines dispositions de la loi portant sur la gestion et le fonctionnement des mutuelles, telles celles fixant les frais de fonctionnement et ceux du programme d'investissement au taux de 10 %.

Jugeant ce pourcentage très faible par rapport aux cotisations des travailleurs, Bouguedouar a plaidé pour son augmentation.

M. M.